



VILLE DE MAMOUDZOU

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00136/2023 du 30/06/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 40

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaients présents : (30)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Journée du climat, la diplomatie des territoires et l'action internationale des collectivités territoriales face aux crises - CITES UNIES FRANCE

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 10/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

Le Maire.

Absents : (8)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale)

Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale)

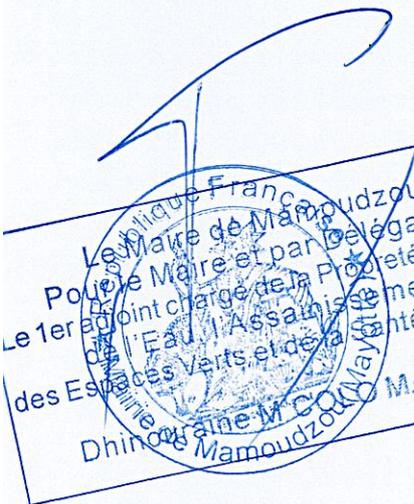
Procurations : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (11ème adjointe au Maire), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (7ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulf MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (2ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (Conseiller municipal délégué), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Conseillère municipale)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



Vu la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°103/CMDZ/2014 du 30 août 2014 portant demande d'adhésion à l'association cités unis France ;

Considérant que la commune de Mamoudzou, faisant partie des 300 adhérents de CUF (Cités Unies France) est invitée à participer à un colloque sur la diplomatie des territoires et l'action internationale des collectivités territoriales face aux crises le 3 juillet 2023 à l'Assemblée nationale. ;

Considérant que cet événement exceptionnel réunira des grands témoins, des représentants des autorités locales et nationales françaises et étrangères, ainsi que des représentants d'organisations humanitaires, « Think Tanks » (des groupes de réflexion), chercheurs universitaires et sera l'occasion d'échanger sur le rôle des autorités locales dans les situations de conflits et de crises ;

Considérant qu'à l'heure où des conflits éclatent dans le monde entier et où les crises diplomatiques se cumulent, le rôle des collectivités territoriales comme levier pour maintenir ou rétablir la paix est plus que jamais primordial ;

Considérant que Mayotte et plus particulièrement la ville cheffe lieu de Mamoudzou va, de par sa position stratégique dans le canal de Mozambique et dans l'océan indien, non seulement devoir incarner la politique du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères mais aussi faciliter l'encrage de Mayotte dans son environnement régional. Ce qui est en cohérence avec l'une des mesures retenues au sein de la feuille de route de la stratégie de Mamoudzou à l'international ;

Considérant qu'une journée dédiée au climat et organisée par le CUF, se tiendra le 05 juillet 2023, en partenariat avec l'Agence Française de Développement à l'Académie du climat à Paris. L'événement en présentiel est exclusivement réservé en priorité aux adhérents de Cités Unies France ;

Considérant que cette journée offrira des outils pour mieux organiser la 2^{ème} édition des assises de la croissance verte, du recyclage et de la gestion des déchets qui se tiendra à Mamoudzou du 28 novembre au 30 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De désigner madame Claudie RAKOTO, conseillère municipale déléguée pour représenter la commune lors de ces 2 événements.

Article 2 : De prendre en charge les frais de déplacement Mayotte – Paris et les frais de missions.

Article 3 : D'imputer cette dépense au budget de la commune.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 06/07/2023

Le Maire

